

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 2149**

présenté par

M. Meizonnet et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 1ER A

Compléter l'alinéa 27 par les mots :

« ainsi que de la perte estimée que constitue le départ de ces immigrés depuis leur pays d'origine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans sa rédaction actuelle, cet alinéa mesure les bénéfices de l'immigration en France tout en omettant de voir la perte, pour les pays de départ, que constitue ce phénomène. L'immigration est faite de flux humains, elle entraîne le déplacement de populations jeunes, parfois qualifiées, qui auraient pu être utiles au territoire qu'elles quittent.

L'objectif de cet amendement est donc d'enclencher une réflexion sur cette question.